



## AVIS PUBLIC

*Projet de règlement numéro 556.1-2022 modifiant le règlement 556-2021  
relatif au traitement des élus municipaux*

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Me Esther Godin, greffière de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Lors d'une séance du conseil municipal tenue le 5 décembre 2022, M. Mario Dupont, maire, a donné avis de motion et déposé le projet de règlement numéro 556.1-2022 modifiant le règlement 556-2021 relatif au traitement des élus municipaux.

En vue de son adoption, ce règlement sera mis à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil qui aura lieu le lundi 16 janvier 2023, à 19 h 00, à Place St-Louis, 189, rue Dupont, Pont-Rouge.

### **Résumé du projet de règlement et mentions obligatoires conformément à l'article 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux**

L'article 8.1 sera ajouté au règlement 556.2021 relatif au traitement des élus municipaux, celui-ci comprenant le texte suivant, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2023:

#### **ARTICLE 8.1. INDEXATION ANNÉE 2023**

Nonobstant l'article 8 du présent règlement, pour l'an 2023 exclusivement, l'indexation consistera dans l'augmentation pour cet exercice d'un pourcentage de 3.5 %.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

**DONNÉ À PONT-ROUGE, CE 8<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DE L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX.**

La greffière,

Me Esther Godin